

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

A travers nos Congrès

LE XVII^e CONGRÈS NATIONAL

de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Chaque année, le Congrès National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens permet de constater les nouveaux progrès accomplis par ce mouvement. Avant même que Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., ait donné au Congrès de 1936 les chiffres qui concrétisent l'accroissement de la force du syndicalisme chrétien, les délégués, en contemplant la salle des séances, pouvaient se rendre compte de la réalité de ces progrès. 700 syndiqués étaient en effet représentés, le dimanche 31 mai, à l'ouverture du XVII^e Congrès de la C. F. T. C., par 400 délégués venus de toutes les régions et appartenant à toutes les professions françaises. Parmi eux, on pouvait constater la présence de Henri Meck et Charles Hartmann, députés de Molsheim et de Thann, tous deux dirigeants des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine (C. F. T. C.).

Pour la première fois, les travailleurs agricoles étaient représentés : c'était par notre camarade Martineau, de l'Union des Syndicats des Paysans de la Vendée. Nos Unions de Bretagne et de l'Ouest étaient représentées par leurs secrétaires généraux Grimault et Beillevaire, et par un bon nombre d'autres délégués de différentes localités.

LE DEVELOPPEMENT ET L'ACTIVITÉ DE LA C. F. T. C.

Sous la présidence de Alfred Michelin, vice-président de la C. F. T. C., le Congrès entendit en premier lieu l'exposé de J. Zirnheld, qui résumait le rapport moral distribué aux délégués. L'orateur fit ressortir les progrès du syndicalisme chrétien en ce qui concerne les effectifs cotisants et les organisations affiliées. La C. F. T. C. compte, en effet, 19 syndicats de plus qu'en 1935, et une nouvelle Fédération de métiers, celle des Services Hospitaliers.

Nous ne saurions analyser ici le brillant exposé de Zirnheld, qui souligne les efforts déployés par les syndicats chrétiens : Unions régionales, Fédérations de métiers et

Confédération, sur les divers plans où s'exerce leur activité, et qui rappela les magnifiques succès enregistrés lors des dernières élections prud'homales.

Le président de la C. F. T. C., après avoir fait ce bilan, tint à attirer l'attention des délégués sur l'importance de la tâche qui reste à accomplir, notamment dans le sens du plan de la C. F. T. C. Parmi les études qui retiendront davantage l'attention des syndicalistes chrétiens, durant les prochains mois, figurent l'organisation des transports et celle du crédit. Zirnheld termina au milieu des acclamations de l'auditoire, par un acte de foi sur les destinées du mouvement.

Après lecture du rapport moral du trésorier Danger, une discussion générale s'ouvrit, à laquelle participèrent de nombreux délégués, apportant ca et là quelques précisions ou quelques suggestions, mais témoignant d'une remarquable unité de vues. Parmi ces interventions, nous devons accorder une mention particulière à Martineau, représentant des travailleurs de la terre ; à Ch. Bonnet, de la Jeunesse ouvrière chrétienne, et aux délégués des ouvriers étrangers, polonais et russes, adhérents à la C. F. T. C.

Des DIRIGEANTS à L'HONNEUR

Au cours du grand banquet qui réunit ensuite les congressistes au restaurant coopératif du Syndicat des Employés, 5, rue Cadet, Jules Zirnheld décerna le prix Brellaz qui, chaque année, récompense un propagandiste choisi parmi les plus méritants, à J.-B. Denis, l'un des fondateurs et l'un des meilleurs dirigeants des syndicats libres du textile de Roubaix-Tourcoing. Avec simplicité, mais non sans grandeur, J.-B. Denis remercia ses camarades et les assura de son désir de continuer à servir, comme par le passé, de toutes ses forces, de tout son cœur.

Jules Zirnheld reçut ensuite Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Il retraça la car-

rière de dévouement du nouveau chevalier et fit acclamer des qualités appréciées non seulement dans le mouvement syndical chrétien, mais dans tous les milieux où s'exerce une activité dont la valeur a été publiquement sanctionnée par M. Frossard, ministre du Travail.

Gaston Tessier, dans un discours émouvant, rappela ses débuts de militant au Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris, où il était le collaborateur du regretté Charles Viennet, l'une des plus nobles figures du syndicalisme chrétien. Il exalta les sentiments de fraternité qui unissent dirigeants, militants et membres de la C. F. T. C. et montra que c'est bien là que réside, avant tout, le secret du succès du mouvement. Il termina en appelant les congressistes à poursuivre sans défaillance une tâche qui s'exerce pour l'avènement de la paix sociale, dans la justice et la charité.

L'UNITÉ SYNDICALE

L'après-midi, sous la présidence de Ernest Thiele (Strasbourg), et après avoir procédé à l'élection des membres du bureau confédéral, le Congrès a entendu deux rapports, le premier de Charlemagne Broutin (Lille), sur l'unité ouvrière et l'organisation corporative ; le second de Louis Blain (Roubaix) sur les salaires minima.

Broutin fit un bref historique des événements qui ont abouti à la réunification de la C. G. T.

Il rappela qu'un certain idéalisme est à la base du mouvement syndical dans tous les pays libres et notamment en France, où le mouvement professionnel ne s'est jamais limité à la défense d'intérêts immédiats, mais s'est toujours référé à une doctrine économique et sociale. La C. F. T. C., qui a toujours soutenu la nécessité « du syndicat libre dans la profession organisée », en conformité d'ailleurs avec la législation, ne peut donc qu'affirmer son désir de maintenir intacte son autonomie, d'accroître son indépendance sur le plan professionnel et social. Mais elle n'a jamais manqué de proclamer son désir de se prêter aux collabora-

tions conformes à l'intérêt de la classe ouvrière.

En terminant son rapport, Broutin redit les possibilités de propagande et de recrutement qui s'offrent pour le syndicalisme en général et pour le syndicalisme chrétien en particulier, puisque les statistiques établissent qu'il n'y a présentement qu'un million et demi de syndiqués sur dix millions de travailleurs.

LES MINIMA DE SALAIRES

Louis Blain, rapporteur de la question des salaires minima, traça le douloureux tableau de la misère qu'ont engendrée, pour la classe ouvrière, le chômage total et partiel et les baisses de salaires.

Il affirma que la fixation d'un minimum de salaires incompressible se justifiait sur le terrain moral comme sur le terrain économique. Sur le terrain moral, parce que le salaire doit pouvoir assurer la subsistance du travailleur et de sa famille ; sur le terrain économique, parce que la prospérité d'un pays dépend, pour une large part, du pouvoir d'achat des masses.

Après avoir rappelé les dispositions du plan de la C. F. T. C. relatives à ce problème, et qui ont abouti au dépôt d'une proposition de loi signée par Henri Meck et 70 de ses collègues, Blain exposa clairement la procédure simple et efficace qui pourrait être adoptée pour la réalisation de cette importante réforme.

REUNIONS DE COMMISSIONS

Après une messe célébrée à l'intention des syndiqués défunts et particulièrement à la mémoire de deux militants regrettés, disparus au cours de l'année écoulée, Arthur Houte, d'Halluin, et Alice Vinjoux, de Saint-Etienne, messe au cours de laquelle le R. P. Rozières, de l'Action Populaire, prononça une allocution, les congressistes se séparèrent en trois commissions.

La première, celle du chômage, présidée par E. Chaornac (Saint-Etienne), entendit un rapport de J. Catoire (Arras) ; la seconde, celle des conventions collectives,

sous la présidence de A. Beillevaire (Nantes), d'un travail de E. Thiele (Strasbourg) ; enfin M. Bouladoux (Paris) donna un certain nombre d'indications d'ordre pratique à la commission des élections professionnelles, assemblée sous la présidence de G. Torq (Lille).

Il convient d'ailleurs d'observer que, dès le samedi 30 mai, deux grandes commissions s'étaient réunies : celle du travail féminin et celle de la main-d'œuvre étrangère.

Une dernière séance se déroula, lundi 1^{er} juin, à 10 h. 30, pour la discussion et l'adoption d'une importante résolution et des vœux consécutifs aux rapports du dimanche après-midi et aux travaux des commissions du lundi matin. Discussion cordiale et animée qui, une fois de plus, mit en relief l'homogénéité du syndicalisme chrétien.

Georges Torq prononça alors l'allocution de clôture. Il constata l'excellent travail accompli au cours du Congrès ; il souligna la confiance que les militants et les syndiqués chrétiens témoignent à leur doctrine, à leurs chefs, à leur mystique de vérité, de justice et de charité. Enfin, en une vibrante péroraison, il fit partager aux congressistes enthousiastes sa confiance dans l'avenir, leur donnant pour consigne d'intensifier par les moyens opportuns la propagande qui doit permettre à la C. F. T. C. de toucher davantage encore les masses ouvrières qu'elle veut conquérir.

Le Congrès ayant été abrégé pour permettre aux délégués de se rendre à la grande manifestation de l'A. C. J. F., au Parc des Princes, les délégués se séparèrent après un repas en commun au cours duquel N. Caccavale (Marseille), prononça un toast éloquent pour mettre en relief la fraternelle amitié qui unit les membres de la C. F. T. C.

En vérité, si chaque congrès présente une caractéristique, le XVII^e assemblée du syndicalisme chrétien porta témoignage de la force, de la cohésion du mouvement, mais aussi et surtout de l'esprit d'équipe de tous ses militants.

Bienvenue à nos Paysans

La C. F. T. C., au cours de son Congrès National de la Pentecôte, a fait une place, au sein de la grande famille qu'elle représente, aux Travailleurs de la Terre, et en particulier à l'UNION SYNDICALE DES PAYSANS DE VENDEE.

Il y a longtemps que nous le souhaitons et il y a longtemps aussi qu'ils le désiraient.

Qu'ils soient donc les bienvenus !

Comme les ouvriers, les paysans trouveront à la C. F. T. C. leurs véritables défenseurs.

Ceux qui ont pu chercher à opposer ouvriers et paysans ont désormais perdu leur temps. La main dans la main, à la lumière de la même doctrine, paysans et ouvriers se prêteront main-forte pour améliorer leur sort, dans le respect des droits de chacun, et au mieux du bien commun.

A se fréquenter davantage, ils apprendront à se mieux connaître et à s'aimer encore davantage. Et de cet Amour développé dans la Justice qu'ils s'appliqueront à faire régner, naîtra un peu plus tôt cette paix promise aux hommes de bonne volonté le jour de la naissance du Travailleur Divin qui vint dire aux hommes : Aimez-vous bien les uns les autres.

La C. F. T. C. et les événements actuels

Le 17^e Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réuni à Paris, les 31 mai et 1^{er} juin 1936,

après avoir examiné la situation politique, économique et sociale actuelle,

constate une fois de plus, qu'on ne saurait poursuivre la reconstruction économique et sociale par la lutte des classes et l'opposition des forces et en employant des moyens strictement matériels. Elle estime qu'on ne peut y parvenir que par un effort mutuel de collaboration, dans un esprit de justice et de charité.

La C. F. T. C. constate d'autre part, qu'une semblable reconstruction, dont l'importance et la complexité sont considérables et qui devra tenir compte des difficultés et des charges légues par le passé ne pourra être réalisée que par des étapes successives, en suivant une progression que le Plan de la C. F. T. C. a établie et que celle-ci croit devoir rappeler :

1^o garantir aux travailleurs et à leur famille des conditions de travail qui leur permettent de vivre comme des êtres humains,

— en maintenant et en renforçant la législation sociale actuelle, plus spécialement en ce qui concerne le repos dominical, la protection du travail des enfants et des femmes, l'inspection du travail, les assurances sociales, les accidents du travail, les allocations familiales ;

— en instaurant des mesures législatives nouvelles concernant les salaires minima, le contrôle effectif du coût de la vie, la prolongation de la scolarité l'organisation de l'orientation et de l'instruction professionnelles, l'assurance-chômage, la réduction progressive de la durée du travail (semaine de 40 heures), les congés payés, l'organisation de l'hygiène, de l'habitation et des loisirs des travailleurs.

2^o donner à tous les travailleurs tous moyens de défendre pratiquement leurs droits grâce à un statut syndical complet, à l'obligation légale des conventions collectives, à une juridiction professionnelle à tous les degrés basée sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires,

3^o préparer les travailleurs à participer aux charges et aux res-

ponsabilités de la gestion, pour la constitution d'un capital-travail et par la possibilité légale donnée aux représentants du travail d'accéder aux conseils d'Administration,

4^o instituer des organismes de droit public dans l'ordre économique et qui auront, dans leur domaine propre et sous la suprématie de l'Etat, droit d'initiative, de contrôle et de réglementation.

5^o procéder à une réorganisation complète des services d'intérêt public et notamment du crédit, et des transports et prévoir leur gestion par l'ensemble des intéressés, y compris les usagers et les travailleurs, sous le contrôle de l'Etat.

La C. F. T. C. se déclare prête, comme elle l'a toujours été, à apporter son concours le plus loyal à toutes les organisations et à tous les gouvernements qui voudront, dans cet esprit et en respectant la liberté et le droit d'association, tenter de remédier aux maux actuels.

Au nom du principe de la liberté syndicale, la C. F. T. C. affirme son droit à représenter effectivement les intérêts du travail, tant auprès des pouvoirs publics que du patronat. Elle proteste en conséquence contre toute prétention à un monopole de représentation de la classe ouvrière et contre toute attitude des pouvoirs publics ou des milieux patronaux qui tendrait à consacrer cette prétention.

Elle adresse un pressant appel à tous les travailleurs qui admettent les principes du syndicalisme chrétien, et plus particulièrement aux travailleurs catholiques, de même qu'à tous ceux qui se préoccupent de réaliser la paix et la justice sociales, pour qu'ils assurent rapidement à la C. F. T. C. un recrutement sans cesse plus important et une influence décisive dans la défense des intérêts de la classe ouvrière.

A LA MEMOIRE DE L'ABBÉ BRIDEL

Avez-vous visité Fougères ? Fougères social, s'entend. Vous y auriez vu la Maison Syndicale, siège social de tous les Syndicats et Coopératives, permanence des Assurances Sociales, centre des cours professionnels ;

Vous y auriez vu la coopérative de consommation, l'Etoile Fougère, avec son important magasin central et ses six succursales ;

Vous y auriez vu les cinq coopératives de production : la Cristallerie Fougère, le Genêt d'Or, l'Abellie Fougère, la Fourmi Fougère, Chez Nous ;

(Lire la suite en 4^e page.)

Les Cheminots

Le 16^e Congrès de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France (C.F.T.C.), 5, rue Cadet, à Paris (9^e), s'est ouvert le 8 mai à 14 heures, salle de la Maison du Peuple Français, à Paris, en présence de nombreux délégués venus de tous les réseaux.

(Lire la suite en 4^e page.)

Les Arsenaux de la Marine

Après un rapport de J. Robert, secrétaire fédéral, sur l'action fédérale de l'année, on examina la position de la Fédération en face des décrets-lois, les revendications diverses : assurances complémentaires, avancement.

La semaine de 40 heures, les congés payés, les accidents du travail font également l'objet d'une étude et d'échanges de vues.

Les Voyageurs de Commerce

Au cours des séances du Congrès des voyageurs et représentants de commerce chrétiens, le secrétaire, Roger Salvart, insista particulièrement sur l'utile participation des représentants du Centre national aux travaux de la commission exécutive groupant toutes les organisations syndicales de voyageurs et de représentants, travaux qui ont abouti au vote par la Chambre des députés du statut professionnel, maintenant en instance devant le Sénat.

Le bureau et, particulièrement son président, ont agi parallèlement avec beaucoup d'efficacité sur divers terrains, entre autres sur celui de la défense fiscale, ainsi que cela a été relaté au fur et à mesure par l'organe professionnel « Le Trait-d'Union ».

Le Congrès de la Fédération internationale des Syndicats chrétiens d'employés, qui a constitué dans son sein un comité s'occupant particulièrement des voyageurs et représentants, a eu lieu récemment à Carlsbad (Tchécoslovaquie). Marcel Poimboeuf, délégué du Centre national à ce congrès, en donna le résumé et mit en relief l'unité et la vigueur des conclusions adoptées pour une meilleure défense dans tous les pays des intérêts des voyageurs et représentants.

Les Fédérations de métiers ont tenu leurs Congrès

Les P.T.T.

Le 12 mai s'est ouvert à Toulouse, devant de très nombreux congressistes venus de tous les points de la France, le 14^e Congrès National des Syndicats professionnels des P.T.T., affiliés à la C.F.T.C.

Au cours de la première séance, M. Maurice Guérin, du Secrétariat social de Limoges, a fait un exposé documenté de la crise du régime économique actuel et préconisé l'organisation d'un ordre nouveau, basé sur le droit syndical et sur une réforme de l'Etat. L'après-midi, pendant que les délégués des syndicats masculins entendaient M. Pradels retracer l'activité de leurs organisations, Mlle Gronnier, secrétaire du Syndicat Professionnel féminin, présentait, en assemblée générale, un rapport détaillé sur les services syndicaux et sur les relations du syndicat avec les autres groupements faisant cartel avec lui. Le rapporteur insista également sur les multiples réalisations du mouvement syndical professionnel au cours de l'exercice écoulé.

Dans la seconde partie de l'après-midi, les congressistes se répartirent en plusieurs commissions techniques, ayant pour objet, soit l'étude pratique des revendications particulières aux diverses catégories du personnel, soit des questions d'ordre général. Citons, en particulier, la semaine de quarante heures, le travail aux machines et sa répercussion sur la santé des employés, l'installation du téléphone automatique rural et ses conséquences pour l'avenir du personnel, etc.

Le lendemain, Mlle Bouniol, secrétaire générale du Syndicat féminin, a présenté son rapport sur l'activité professionnelle de cette organisation depuis le Congrès de l'an dernier, rapport qui fait particulièrement ressortir l'action entreprise contre les décrets-lois qui touchaient à la corporation.

Ensuite, M. Maurice Guérin a étudié le « plan » de réforme économique de la C.F.T.C. Ce « plan » se divise pratiquement en trois parties essen-

tielles :

- 1^o Les améliorations immédiates du sort de la classe ouvrière ;
- 2^o L'organisation de la profession ;
- 3^o L'institution d'un nouvel ordre économique.

M. M. Guérin qui a, pendant six ans, appartenu au Conseil National économique, a donné des détails d'un très vif intérêt sur cette dernière partie du « plan ».



Les arrières s'appliquent

L'après-midi, le Comité National du Syndicat féminin, composé des membres du bureau parisien et des délégués des régions administratives, s'est réuni.

Les délégués des divers syndicats masculins ont, en outre, tenu une réunion au cours de laquelle ils ont envisagé la propagande à poursuivre et la situation créée par la reconstitution de l'unité syndicale des éléments socialistes et communistes.

La Métallurgie

Les Syndicats professionnels de la Métallurgie et parties similaires (C. F. T. C.) ont tenu le samedi 30

mai leur congrès fédéral annuel.

Après avoir entendu le rapport moral présenté par Paul Le Bihan et avoir constaté l'extension magnifique de la Fédération au cours de cette dernière année, le congrès adopta le rapport financier et écouta le compte rendu de Ch. Broutin, Président de la Fédération, sur la situation de l'Internationale chrétienne de la Métallurgie. Les membres du bureau fédéral furent confirmés dans leur mandat.

L'après-midi fut consacré à l'étude du problème de la rationalisation dans la métallurgie. Les délégués ayant discuté deux rapports présentant respectivement le point de vue de l'ingénieur et le point de vue de l'ouvrier, réclamèrent la garantie d'un salaire vital à tous les travailleurs, l'institution de la semaine de 40 heures et un contrôle des mesures de rationalisation auquel participeraient les organisations ouvrières.

A propos du mouvement de grèves de la région parisienne qui affecte principalement les industries métallurgiques une motion a été votée que nous avons publiée dimanche.

Le Textile

En même temps que le Congrès National de la C. F. T. C. se sont réunis à Paris, les Congrès des Fédérations professionnelles. C'est ainsi que la Fédération du Textile, l'une des plus importantes, a tenu d'importantes réunions consacrées à l'étude de la situation de la soierie. Des rapports ont été présentés en outre par Louis Blain et François Decornet. Voici la déclaration adoptée par le Congrès :

« La crise dans les différentes branches de l'industrie textile est particulièrement grave. Depuis 1930, la crise a réduit le nombre des travailleurs occupés dans le textile de 30 % environ ; plus de la moitié des ouvriers encore occupés chôment partiellement.

Cette situation réclame des remèdes importants. A l'occasion de son 15^e Congrès, la Fédération des Syndicats professionnels de l'Industrie textile réclame :

1^o Une amélioration générale des bas salaires dans toutes les professions, par l'établissement des salaires minima, afin que les ménages puissent vivre, ce qui contribuera à ranimer les affaires et, en particulier à augmenter la consommation des produits textiles ;

2^o Des conventions collectives de travail réglementant les salaires, limitant la conduite des métiers multiples qui serait réservée aux hommes avec des salaires particulièrement avantageux ;

3^o Des allocations familiales élevées et calculées pour permettre aux mères ouvrières de retourner librement à leur foyer. Cette mesure qui pourrait dégager sensiblement le marché du travail permettrait le réemploi des hommes actuellement en chômage complet et diminuerait considérablement le chômage partiel.

4^o La suppression rapide et totale du travail de nuit ; cette méthode de travail, devenue inutile, alors que le matériel est en excédent, doit disparaître au plus tôt en raison de son caractère anti-hygiénique et anti-familial ;

5^o La réduction progressive du travail en équipe, avec priorité d'emploi pour les travailleurs français et pour les étrangers résidant en France ;

6^o Application des quarante heures avec aménagements particuliers pour les productions saisonnières ou essentiellement exportatrices, des garanties de salaires étant prévues.

La Fédération française des Syndicats professionnels de l'Industrie textile demande à l'ensemble des syndicats ouvriers, aux syndicats patronaux et au gouvernement de travailler à la réalisation rapide de ce programme de lutte contre le chômage dans le textile.

BELLE JARDINIERE

PARIS La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.73
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de la Région de l'Ouest

Un bond en avant ! Le XIII^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest s'est tenu aux Sables-d'Olonne les 23 et 24 Mai Services publics et concédés

La liste de souscription qui paraît aujourd'hui accuse une nette avance sur la précédente.

Bravo !
Ce qui explique cette progression, c'est surtout le fait que nos militants ont mis l'effort sur les QUETES AU COURS DE REUNIONS, et cela a réussi...

Je signale aussi l'initiative d'un métal de Saint-Nazaire, qui a fait une collecte dans son chantier et qui a recueilli ainsi la coquette somme de 104 francs !

Mais...
Mais, il semble bien que chacun de nos membres n'ait pas encore fait un effort personnel.

Vous qui lirez ces lignes, sortez aussitôt de votre portemonnaie les quarante sous, cent sous, dix francs, selon vos moyens, et portez-les au plus vite à votre Syndicat, ou envoyez-les vous-même au journal (C. C. P. 208-73, Nantes).

La Voix des Travailleurs doit vivre et vivre par vous.
A l'heure où la force brutale risque de nous entraîner aux pires catastrophes,

Il faut que notre Presse devienne de plus en plus un élément de toutes pacifiques dans le respect des droits de chacun.

Il faut que notre « Voix » se fasse entendre toujours plus souvent...

Pendant ces quatre mois d'été, La Voix des Travailleurs ne paraîtra que mensuellement, mais à partir d'octobre IL FAUT qu'elle paraisse régulièrement TOUS LES QUINZE JOURS.

Si nous n'y arrivons pas, ce sera votre faute.

Si nous réussissons, alors ce sera votre gloire, votre joie, et notre idéal diffusé aux quatre coins de notre région.

La souscription continue...

En avant pour La Voix des Travailleurs.

CHARLES MABIT.

Le samedi 23 mai, aux Sables d'Olonne, en la salle St-Michel, s'est ouvert, sous la présidence de Gaston Tessier, Secrétaire Général de la C.F.T.C., le 13^e Congrès des Syndicats Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest.

Un rapport de Auguste Vallée, Secrétaire de l'Union Sablaise sur l'activité des syndicats locaux permit un très intéressant échange de vues sur nombre de questions professionnelles.

Le dimanche, après une messe au cours de laquelle M. le Curé de Saint-Michel prononça une remarquable allocution, les congressistes se réunirent à la salle Jeanne-d'Arc, où, après quelques mots de Foulon, président de l'Union Régionale, Gaston Tessier ouvrit la séance et passa la parole à différents rapporteurs qui exposèrent l'activité syndicale de l'année par catégories de professions.

La formation des militants syndicalistes est à peu près la même partout, grâce aux cercles d'études, aux cours professionnels, et à l'envoi de nombreux délégués aux sessions spéciales de formation.

Les syndicats sont représentés dans nombre d'organismes officiels, et l'on signale notamment les nombreux succès obtenus un peu partout aux élections prud'homales.

Si la propagande a été à l'ordre du jour partout, il en est de même de l'action revendicative : à côté d'interventions pour le respect des lois sociales, les syndicats ont été appelés à prendre position dans de nombreux

conflits, et ont permis certaines victoires, comme celle clôturant la grève du bâtiment de Nantes en 1935.

A la suite de ces bilans vraiment remarquables, d'où se dégage une vive impression de vitalité des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, Gaston Tessier donna la parole à Charles Nassivier, trésorier général de l'Union Régionale, qui va, en un rapport très fouillé, traiter de la défense des salaires.

Après avoir étudié les causes, ou plutôt les raisons qui déterminent la baisse générale des salaires au cours des dernières années, le rapporteur rappelle les grands conflits nationaux de l'an passé, dénonçant certaine argumentation patronale, et y opposant, concrète, vivante, pratique, l'argumentation ouvrière en faveur du respect du salaire vital pour le foyer ouvrier.

Une discussion suivit ce rapport, et à l'unanimité les vœux suivants furent adoptés :

1^o Le 13^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest ;

2^o Considérant que le progrès technique tend de plus en plus à remplacer l'homme par la machine, que cette transformation devrait se traduire par une amélioration du sort des salariés, et non par une misère de plus en plus généralisée ;

3^o Estimant que le premier désordre à combattre est le chômage, cause première de l'avilissement des salaires ;

4^o La réalisation d'un vaste programme de grands travaux publics distribués régionalement ;

5^o La réduction de la durée du travail dans la mesure où l'exige le progrès technique incessant ;

6^o La prolongation de la scolarité avec organisation de l'orientation professionnelle et préparation à la vie de travail ;

7^o L'organisation de l'apprentissage de telle façon que les apprentis puissent être rétribués dans la mesure des services rendus ;

8^o La mise à la retraite avec garantie suffisante (Les retraites prévues par les Assurances Sociales s'avérant comme nettement insuffisantes) pour tous les travailleurs au plus tard à 60 ans ;

9^o Le relèvement des allocations familiales aux taux de celles des fonctionnaires.

Le 13^e Congrès de l'U.R.O. estimant qu'il est urgent d'arrêter la baisse catastrophique des salaires, demande le vote d'urgence de la proposition de loi concernant l'établissement de salaires minima, élaborée par les soins de la C.F.T.C. ;

Invite ses membres à faire pression sur leurs parlementaires pour faire aboutir cette réforme.

On entendit ensuite un exposé de M. Boisiveau, président de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, groupement qui ne compte pas moins d'une trentaine de Syndicats dans la région, et qui vient d'entrer dans la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

A midi, un grand banquet réunît les congressistes, et à la fin du repas, plusieurs toasts furent portés à la prapriété des syndicats sablais et de l'Union Régionale.

Après une photo générale des assistants et de leurs invités, et une visite, au cimetière, à la tombe de Mlle Péquignat, la séance de clôture s'ouvrit,

au cinéma Jeanne-d'Arc, devant une salle archi-comble.

Alphonse Bellevalle, Secrétaire général de l'Union Régionale, résuma pour la nouvelle assistance l'activité des Syndicats de l'Ouest, et Paul Foulon, président, présenta à l'auditoire Gaston Tessier, qui, pendant près d'une heure, traita du sujet annoncé : « Le Syndicalisme Chrétien devant la crise », développant différents points du plan de la C.F.T.C., tels que la nécessité de salaires minima, de commissions paritaires et de conventions collectives de travail généralisées.

Paul Foulon, au nom de l'assemblée du 13^e Congrès remercia Gaston Tessier de sa belle conférence, qui avait été hachée d'applaudissements.

Puis, M. le Chanoine Girardeau, archevêque de Notre-Dame des Sables, représentant Mgr l'Evêque de Luçon excusa, félicita les dirigeants et remercia les congressistes de la belle manifestation qu'ils venaient de donner.

Un salut solennel clôtura ce magnifique congrès.

Qui veut la photo du Congrès

Les personnes qui désirent la photo du Congrès — photo particulièrement bien réussie — sont priées d'adresser leur commande directement au siège des Syndicats Chrétiens des Sables d'Olonne, 30, rue Gambetta.
Prix : cartoline : 7 fr. 50.
carton : 6 fr. 50.

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Notre journal ne paraîtra que le 10 de chaque mois pendant l'été. Prière d'expédier les communiqués pour le 3, dernier délai. Ne pas attendre cette date limite, mais faire un effort pour les faire parvenir quelques jours plus tôt.

Mettre une feuille spéciale par article, écrite d'un seul côté. Ne mettre aucun communiqué pour le journal dans le corps d'une lettre, mais sur une feuille spéciale, si court que soit le communiqué.

Caisse chirurgicale mutuelle familiale

10, rue de Bel-Air — NANTES

ADHÉREZ A LA C.C.M.F.
Vous éviterez la salle commune de l'hôpital.
Vous serez opéré dans la CLINIQUE DE VOTRE CHOIX et par le CHIRURGIEN DE VOTRE CHOIX.
Vous serez opéré au moment voulu sans attendre une aggravation de votre état.
Vous serez opéré GRATUITEMENT.

OLYMPIA CINÉMA

1, rue Franklin, Nantes

DU VENDREDI 12 JUIN AU JEUDI 18 INCLUS

DEUX TRÈS GRANDS FILMS DANS LE MEME PROGRAMME

GOLGOTHA ou la Passion

du CHRIST

Le plus grand drame de l'humanité

et DON BOSCO

(La vie d'un Saint Italien, son Action, son Enfance, sa Sanctification)

REDUCTION DE 2 FRANCS par place pour les Syndiqués et leur famille. Demander des bons à la Permanence, 8 et 10, rue de Bel-Air.

Syndicat professionnel du Personnel Municipal de Nantes

Actualités

A l'ordre du jour de sa réunion mensuelle de mai, le Conseil Syndical a étudié une circulaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires, relative aux décrets-lois.

Il leur a été particulièrement agréable de noter l'intention de la Fédération de remettre au point quelques revendications immédiates.

Ces revendications essentielles seront soumises aux parlementaires dès le début de juin, à savoir, en ce qui nous concerne, suppression des prélèvements sur les petits traitements, exonération du prélèvement sur les Allocations Familiales, suppression du retard à l'avancement.

A ces revendications s'ajoutent certaines dispositions intéressant nos collègues de l'Etat.

Par ailleurs, certaines propositions de loi sont à l'étude, ainsi qu'un projet de statut de la fonction publique.

Ceci indique la volonté de notre fédération de ne pas se départir de sa ligne de conduite, et nous l'en félicitons.

En effet s'il importe de veiller à notre autonomie, il ne faut pas ignorer les événements actuels, et partant, bien fixer notre attitude. Ne lisons-nous pas dans *Quadragesimo Anno* : « Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses ».

Or, le fait est là, indéniable.

Ce qui n'empêche pas nos dirigeants de convenir qu'il importe de continuer — comme par le passé — à garder notre esprit de collaboration en temps que celle-ci répond aux légitimes aspirations de notre classe ouvrière s'adressant à une autorité légale.

D'ailleurs, notre indépendance doctrinale ne nous préserve-t-elle pas de cette autorité en ce qu'elle peut avoir de vices. Aussi pouvons-nous nous réjouir d'être les membres d'un syndicalisme qui demeure en face d'une autorité qui change. Pour s'en convaincre il suffit de méditer les lignes suivantes extraites de notre organe fédéral « syndicalisme » intitulé « Une Expérience » :

Nous restons opposés à une révolution brutale et sanglante ; nous sou-

haitons le progrès dans la justice et dans la paix. Une expérience va être tentée en France. Un effort de redressement va s'accomplir. Nous l'observerons avec sympathie, prêts à y contribuer selon nos moyens. Puissent les hommes responsables ne pas négliger la force morale et sociale que nous représentons.

Pour le Conseil Syndical : GLOTIN.

Syndicat des Secrétaires de Mairie de Vendée

Prélèvement sur les dépenses publiques du Personnel des Communes

Plusieurs percepteurs opèrent un prélèvement de 10 % sur les traitements des Secrétaires de Mairie, bien que ces traitements n'atteignent pas la somme de 8.000 francs. Quelle en est la raison ?

Nous la trouvons dans deux réponses du Ministère des Finances :

1^{re} QUESTION

M. Pezet, député, a demandé à M. le Ministre des Finances quel est le taux du prélèvement à appliquer au personnel communal qui, de par sa fonction, assure vis-à-vis de la collectivité communale un service régulier et continu, pour lequel il perçoit un traitement bien déterminé et prévu spécialement au budget communal, traitement annuel qui est inférieur à 8.000 francs, parfois n'atteignant pas 1.000 francs (secrétaire de mairie, tambour affichéur, fossoyeur, préposé à l'horloge communale, balayeur municipal, gérant de téléphone, porteur de dépêches, etc.), signalant que, actuellement, il est perçu 10 % sous prétexte que ce personnel exerce, par ailleurs, une profession ou un commerce.

RÉPONSE DU MINISTRE

1^o Si le personnel dont il s'agit exerce en dehors de ses fonctions communales un autre emploi public (c'est le cas de la plupart des secrétaires de mairie), l'indemnité communale doit être ajoutée aux autres émoluments pour déterminer le taux global du prélèvement à appliquer à la totalité de la rémunération.

2^o Dans le cas d'agents ne fournissant à la collectivité qu'un service accessoire, les indemnités servies à ces agents pour ce service, qui n'est normalement que l'accessoire d'une autre occupation, subissent le prélèvement au taux uniforme de 10 % dans les mêmes conditions que toutes les autres dépenses publiques. (J. O. du 13 mars 1936.)

2^e QUESTION

M. J. Tillie expose à M. le Ministre des Finances que le receveur municipal de Saint-Omer (Pas-de-Calais) a fait connaître aux professeurs de l'Ecole Nationale de musique de cette ville, lesquels sont nommés par le maire et rétribués sur le budget communal, qu'en vertu des décrets-

4^e LISTE de Souscription pour « La Voix des Travailleurs »

Militants du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire	55
Syndicat du Textile, Angers	22
Syndicat Employés et Habillage	23
Union Nantaise, quète à la Fête du Travail	127 85
Syndicat du Bâtiment, La Montagne	20
Quète au Congrès des Sables d'Olonne	85 15
Quète Assemblée Générale du Syndicat des Employés, Poitiers	34 85
Syndicat Ecole Cavalerie, Saumur	4 60
Anonyme	10
Anonyme, Personnel Municipal	10
M. Cizeaux, Employés Nantes	10
M. J. Hus, Synd. Employés Un groupe de militants	2
M. Lairer, Métallurgie Saint-Nazaire	30
M. Briand	5
M. Maro	10
M. Jacques	5
M. Lolicart	5
M. Ollivier	5
M. Créton	5
M. Philippe	5
M. Hémy	5
M. Montfort	2
M. Bizeul	5
M. Rouse	2
M. Ollivaud	5
M. Callo	5
M. Brivaud	5

M. Danto, Employés Nantes	5
Mlle S.F., Employées Nantes	2
Mlle Vlamnick, Employées Nantes	10
Mlle Yvette Teraud, Jeunes Nantes	5
Anonyme, Employées Nantes (2 ^e versement)	5
Total	540 45
Total des listes précédentes	1.578 35
Total général	2.118 80

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Notre camarade Ferteline, du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la Ville de Nantes, avec Mlle Denise Rocher.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Auguste Bellevalle, mère de nos camarades Alphonse Bellevalle, Secrétaire général de l'U.R., et Joseph Bellevalle, du Syndicat des Employés de Nantes.

Mme Denise Coutan, membre du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la Ville de Nantes.

M. Maximin Rivière, père de notre camarade Lucien Rivière, du même Syndicat.

Odile Jubin, enfant de notre camarade Jubin, du même syndicat.

M. Roy, père de Mlle Jane Roy, du Syndicat des Dames Employées de Nantes.

Mme Lebeau, mère de Mlle Paule Lebeau, du même Syndicat.

Mme Tanguy, mère de Mlle Tanguy, du Syndicat des Ouvrières de l'Industrie de Nantes.

Mme Montault (Henriette Morisset) du Syndicat de l'Habillement de Cholet.

A nos amis éprouvés ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances, avec l'assurance de nos prières.

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Monique, troisième enfant de notre camarade Paul Fleury, secrétaire permanent de l'Union Départementale du Maine-et-Loire.

Andrée, fille de notre camarade Francis Mornet, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Jacques, fils de notre camarade Lotier, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes (Batignolles).

Jean, fils de notre camarade Michel Ecomard, du même syndicat.

Odile Bouvet, troisième petite fille de notre camarade Verdon, du Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la ville de Nantes.

Bernadette, deuxième fille de notre camarade Crochet, du Syndicat des Préparateurs en pharmacie de Nantes.

Jean, deuxième enfant de notre camarade Jean Jégou, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

Les Vignes à Complant

b) LA GUERRE A LA PERPETUITÉ DU CONTRAT

L'idée d'attaquer et de détruire la perpétuité du contrat germa en l'esprit de quelques avocats aux environs de 1830. Auparavant, personne n'y avait songé. La perpétuité était tellement évidente.

1. La perpétuité du complant sous l'Ancien Régime

Perpétuité de fait. — La perpétuité de fait éclate à tous les yeux. Les complants occupent les coteaux d'une façon continue depuis Charlemagne.

Perpétuité de droit. — La perpétuité de fait est la résultante d'une perpétuité de droit.

Cette perpétuité est énoncée, dans les contrats, comme l'expression de la volonté des contractants. Le contrat est perpétuel, fait à perpétuité. Il engage à jamais au temps à venir les contractants, leurs héritiers et

ayants-droit. (1)
Cette perpétuité est la conséquence de l'objet du contrat. Le bailleur laisse, abandonne, transporte au preneur non un droit personnel mais un droit réel, un héritage, un terrain, une quartelle de terre, un fonds ou, grâce à la distinction juridique des deux domaines, la partie du fonds plantée ou à planter en vignes, la superficie, le domaine utile. (2)

La concession perpétuelle n'est pas limitée à la première plantation. Si certains baux portent : « Au cas que les dites vignes deviendraient infructueuses, les bailleurs s'en empareront » (3), cette clause, exclusive de la perpétuité, n'est presque jamais énoncée. La concession perpétuelle, en effet, ne peut être réduite à la durée d'un arbuste qu'une maladie, un accident peuvent du jour au lendemain détruire, qui meurt de vieillesse à 100, 150 ou 200 ans. Pour durer, il faudra que la concession soit toujours entretenue de bon plant — expression fréquemment employée dans les baux. La perpétuité sera donc réalisée par la replantation.

La replantation, certains baux la

prescrivent. « Au cas de dépérissement d'icelles vignes, les preneurs seront tenus de les replanter à leurs frais et de les mettre en bon rapport à peine de tous dépens, dommages et intérêts. » (4)

La replantation, d'autres baux en déterminent les détails et conditions : « Quand la vigne trop vieille et sans rapport a été arrachée par les colons, ceux-ci ayant auparavant prévenu le propriétaire et obtenu son consentement ont la souche pour les indemniser de la replantation. » Dans ce cas, il est d'usage de distinguer les colons de payer la redevance pendant 6 ans et d'allouer au colon une indemnité de 6 francs par hectare. (5)

La replantation est tellement obligatoire, d'après les clauses du contrat et les coutumes que le refus de l'opérer est jugé par le tribunal cause de rupture du bail. Remarquons qu'au XVIII^e siècle, le bailleur ne reprend point de sa propre autorité, sans ministère justice, au colon gravement coupable et négligent, le terrain concédé à perpétuité. Le 18 février 1620, le Présidial

de Nantes autorise l'archidiacre de cette ville à reprendre une pièce de terre ci-devant plantée en vignes à complant. Le colon, Jean Foucher, laisse cette terre depuis longtemps infructueuse et invité plusieurs fois à la remettre en vignes, il s'y est toujours refusé. (6)

La replantation est tellement obligatoire que le complanteur qui ne peut l'opérer doit, pour éviter frais et poursuites, avoir recours à l'exposition de la terre au bailleur. Le 5 juin 1770, Julien Petiteau, meunier de poursuite pour le rétablissement (la replantation) d'une vigne extrêmement déplantée et non graineuse, depuis plusieurs années, en fait exposition à Louis Fouet, propriétaire du fonds. Le 1^{er} juin 1775, Gabriel Fonteneau expose deux hommes de vignes qu'après le contrat, il ne peut, ni planter, ni graisser, pour éviter que le seigneur de Loizelinère exige le rétablissement des dits deux journaux ». (7)

C'est donc parce que le colon a replanté la vigne, parce qu'il a toujours entretenu de bon plant, le terrain transporté à perpétuité que la con-

cession perpétuelle voulue par les contractants a été réalisée dans la suite des siècles.

Le droit d'exposition que personne ne conteste au complanteur sous l'Ancien Régime, prouve aussi la perpétuité de la tenure. L'exposition est ainsi définie et expliquée par Denisart : « L'exposition est un acte par lequel le preneur ou l'acquéreur d'un héritage à rente foncière déclare qu'il se désiste de la propriété et de la possession de ce même héritage pour se décharger de la rente. L'exposition dépeuple celui qui la fait de la propriété de l'héritage et transfère cette propriété au créancier de la rente ». (8). L'exposition est faite à jamais au temps à venir, et, au XVIII^e siècle, elle est grevée des droits de timbre, contrôle, inscription, centième denier, au taux des immeubles. L'exposition est donc un transport de propriété immobilière. Le complant auquel elle met fin était donc perpétuel. (9)

Si l'on nous objecte que malgré la perpétuité, il y eut de nouveaux baux, nous ferons remarquer que ces baux furent conclus au XVIII^e et XVIII^e siècles in-

terrompant la reprise d'un complant abandonné, exposé, ou la concession de nouveaux terrains à mesure que la population devient plus dense. (9)

L'idée de renouveler, par un deuxième bail, une concession faite à perpétuité, n'a été découverte qu'au XIX^e siècle. (10)

Quand, après l'arrêt du Conseil du 5 juin 1751, M. de la Vincendière obtint autorisation de replanter les complants de la Barre, en La Chapelle-Basse-Mer, complants en friche ou en terre labourable depuis la destruction des vignes par la gelée de 1709, ni bailleur, ni preneurs ne parlèrent de renouveler la concession perpétuelle.

Aussi la perpétuité du contrat est-elle proclamée par Foulain-Dupare et Hervé à la veille de la Révolution, reconnue et respectée par Boulay-Paty, par le décret de l'an VIII.

Au début du XIX^e siècle, la Cour de Cassation déclare que, sous l'Ancienne Législation, la perpétuité du bail à ferme — la Cour a épuisé sur le complant les opinions de Boulay-Paty — n'a pas eu pour effet nécessaire et universel le transport de la

ferme au tenancier, n'a pas eu pour conséquence le transport au complantier de la terre concédée à jamais au temps à venir.

La perpétuité du contrat de complant sous l'Ancien Régime a donc été reconnue et proclamée par les intéressés, par les baux, par les auteurs, par le décret de l'an VIII, par la jurisprudence jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle.

Joseph BRÉTONNIÈRE,

Licencié en Droit.

(1) Voir actes Robert et Delalande.

(2) Les mots superficie, droits de superficie, sont, en Bretagne et en Anjou, synonymes de domaine utile. Voir *Coutumes d'Anjou* par Poquet de Livonière et Poullain-Duparc.

(3) *Archives Loire-Inférieure* : fonds Buzay, cité par Quignard, p. 64.

(4) Plusieurs actes de 1776 concernant St-Philbert-de-Grand-Lieu, cités par R. Grand p. 56.

(5) Trémouhan, *Moyens de Palm-bois* : « Diapores plusieurs baux anciens qui nous ont été montrés par des propriétaires ».

(6) *Archives Loire-Inférieure*, G. 116, p. 85.

(7) Robert : Actes d'exposition.

(8) Denisart, T. II, V^o 30, 31, 253.

(9) Voir baux Robert ; baux Poirier, Rouge ; Bois ; Botreau.

(10) Sibille, art. 676.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Télé. 123.28

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28
R. C. 553
ST-NAZAIRE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

lois, leurs traitements, bien que ne dépassant pas 6.000 francs, semblaient devoir être soumis au prélevement de 10 %, attendu que les intéressés ne pouvaient être considérés comme fonctionnaires communaux et bénéficier de l'abattement de 8.000 francs, et que ce prélevement serait appliqué à la fin de ce mois avec effet rétroactif ; et demande si l'interprétation du receveur municipal est exacte.

REPONSE DU MINISTRE
Réponse affirmative. Les sommes allouées par la ville de Saint-Omer aux professeurs de l'Ecole Nationale de musique constituent des indemnités, rémunérant une activité accessoire. Le prélevement institué par le décret du 16 juillet 1935 doit, en conséquence, être établi au taux de 10 % (J. O. du 24 avril 1936, 2^e 15862).

Ces réponses nous montrent comment le Ministère des Finances entend opérer le prélevement sur les émoluments des agents communaux.

Pour déterminer le taux de prélevement, il divise ces agents en deux catégories :

1^o Ceux qui consacrent tout leur temps au service de la commune, et qui constituent ce qu'on appelle, d'après l'art. 88 de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1930, le personnel exclusivement communal.

2^o Ceux qui, même nommés à titre permanent, se livrent, en dehors de leurs fonctions municipales qui ne représentent pour eux qu'une activité accessoire, à d'autres occupations dont ils tirent une partie de leurs ressources et qui constituent ce que l'art. 88 précité appelle un personnel non exclusivement communal.

Le personnel exclusivement communal bénéficierait, SEUL, de l'exonération de tout prélevement au-dessus de 8.000 francs ou le surabrait au-dessus de ce chiffre que conformément au tarif dégressif de l'art. 2 du décret-loi du 16 juillet 1935, modifié par l'art. 54 de la loi du 31 décembre 1935.

Quant au personnel non exclusivement communal, quelque soit le montant de ses émoluments, il subirait, au contraire, le prélevement au taux uniforme de 10 %.

Voilà la thèse du Ministère des Finances.

II.
Que faut-il en penser ?

Avec le rédacteur du « Journal des Maires » (numéro du 5 mai 1936) nous estimons que cette thèse n'est NI LEGALE, NI EQUITABLE.

A) ELLE N'EST PAS LEGALE.
Sur QUOI porte le prélevement ? Réponse à l'art. 2 du décret du 30 juillet 1935 : « Le prélevement est établi sur tous traitements, soldes, salaires, indemnités, remises et allocations, quel qu'en soit le mode de détermination, que les bénéficiaires soient employés à titre permanent, auxiliaire, intérimaire ou contractuel ».

COMMENT s'opère le prélevement ?

Réponse à l'art. 5 du même décret-loi : « Pour la détermination du taux de prélevement à appliquer, il est fait masse de la totalité des sommes nettes revenant aux intéressés et assujetties au prélevement à titre de traitements, soldes, salaires ou indemnités, quel que soit le mode de détermination, qui sont les administrations ou collectivités auxquelles incombe la charge de ces rémunérations, à l'exclusion toutefois des indemnités pour charges de famille ».

Or, dans ces textes, il n'est nullement question d'activité principale ou accessoire. Au contraire, on peut en déduire que toute rémunération d'une activité consacrée par un agent au service d'une collectivité publique a, au regard de cette dernière, le caractère d'une dépense de personnel. La distinction entre activité principale ou accessoire que fait le Ministère des Finances, ne reposant sur aucune disposition législative ou réglementaire en vigueur, nous paraît arbitraire. Une seule chose importe pour déterminer le taux de prélevement : c'est de savoir si la somme mandatée correspond ou non à une dépense de personnel.

B) CETTE THESE N'EST PAS EQUITABLE.
Des exemples concrets le feront mieux comprendre. « Voici, par exemple, dit le « Journal des Maires », un secrétaire de mairie fonctionnaire de l'Etat retraité avec une pension de 12.000 francs, qui reçoit comme secrétaire un traitement de 7.500 fr. N'ayant pas d'autre occupation, il ne subit aucun prélevement. Dans la commune voisine, au contraire, le Secrétaire, pour un même travail, reçoit le même traitement mais comme il est en même temps un modeste artisan, il verra de ce seul fait son traitement réduit de 10 %.

Et combien de petits employés

communaux : gardes-champêtres, gérants de cabine téléphonique, balayeurs de rues, balayeurs de classes, remonteurs d'horloge, etc., modestes artisans ruraux, dont le gain total, y compris la rémunération communale pour leur emploi, est souvent loin d'atteindre 8.000 francs par an, se verraient, d'après la thèse ministérielle, diminuer de 10 % leur maigre salaire communal, alors que le cantonnier communal, agent exclusivement communal, sera exempt du prélevement !

« Le bon sens n'y trouve vraiment pas son compte ! »
Nous terminons en formant le vœu que la juridiction administrative ait à trancher bientôt cette irritante question.
E. BOULINEAU.

CARTEL DES SERVICES PUBLICS

La hantise de l'illégalité

Il existe encore, chez un grand nombre de fonctionnaires, qui ont assurément de fortes sympathies pour le Syndicalisme Chrétien, un sentiment très respectable, mais qui, dans les circonstances actuelles, apparaît comme quelque peu défectueux. Ce sentiment, c'est le respect exagéré de la légalité sur le plan syndical.

Il est incontestable, en effet, qu'en l'état actuel de la législation française, les syndicats de fonctionnaires n'ont pas d'existence légale. Ce droit, que la loi de 1884 a reconnu à tous les travailleurs, est encore refusé à tous les serviteurs de l'Etat-patron, souvent le plus inhumain et le plus insensible des patrons.

On a érigé en dogme ce principe que le fonctionnaire, jouissant d'une situation privilégiée, se devait tout entier, corps et âme, au service de la chose publique, qu'il exerçait un somme une sorte de sacerdoce qui lui imposait la remise totale de ses destinées entre les mains providentielles de la Nation.

Ce point de vue pouvait peut-être se défendre, tant qu'il reposait sur un contrat librement consenti et respecté de part et d'autre. Le fonctionnaire, ayant accepté de collaborer avec l'Etat pour le bien public, pouvait se croire tenu de respecter ses engagements, tant que son co-signataire respectait les siens.

Depuis le 16 juillet 1935, cette obligation n'existe plus, l'une des parties ayant brutalement et illégalement déchiré le contrat. Les décrets-lois Laval ont, unilatéralement, violé les engagements pris, les paroles données. Le fonctionnaire n'est donc plus tenu de son côté à garder dans son cœur le culte d'une légalité qui n'existe plus.

L'objection juridique qu'opposaient encore certains fonctionnaires à ceux de leurs camarades qui les pressaient de venir grossir les rangs du Syndicalisme Chrétien, tombe donc d'elle-même.

Du reste, si on examine la question à la lumière des faits et de l'expérience, on peut se rendre compte que cette légalité est depuis longtemps en vacances. Elle apparaît comme un reste de cet individualisme issu de la Révolution, et depuis longtemps condamné. Cette légalité, qui interdisait aux travailleurs de s'unir pour la défense de leurs intérêts, fut combattue dès ses débuts, et toute l'histoire du syndicalisme n'est qu'une longue suite de luttes contre elle. En son nom, un patronat tout-puissant avait le droit et le pouvoir d'opprimer la classe ouvrière qui, de son côté, n'avait aucun moyen légal de se défendre.

La loi de 1884 ne fut donc elle-même que la légalisation officielle d'un état de chose existant illégalement.

N'est-ce pas au nom de la légalité que, à toutes les époques, dans tous les pays, et encore de nos jours, en Russie, en Allemagne, en Espagne, au Mexique, en Italie, on opprime les consciences, qu'on fait peser sur les individus et les collectivités une atmosphère de terreur, contre laquelle on ne peut se défendre qu'illégalement ? Trop souvent, la légalité n'est-elle pas que l'expression de la volonté des maîtres de l'heure ?

Chez nous, objectera-t-on, il n'en est encore pas de même ; heureusement, la loi est encore l'expression de la volonté nationale.

En apparence, oui, mais en apparence seulement. Faites le compte des lois d'exception qui privent certaines catégories de citoyens de droits dont jouissent tous leurs adversaires ; des lois qui servent non pas les in-

terêts généraux de la nation, mais les intérêts privés de certains groupements politiques, financiers ou industriels !

En fait, que voyons-nous chez nous à l'heure actuelle ? De puissants groupements, constitués en dehors de cette légalité qui n'est qu'une servitude éternelle, elle doit marcher avec le temps dont, le plus souvent, elle ne fait que constater et sanctionner la force créatrice.

Ces groupements illégaux forment l'armature toute juissante de la nouvelle C.G.T., cette même C.G.T. dont nos nouveaux gouvernements s'apprêtent à accepter les directives, et qui formera, à côté du Parlement légal, du Gouvernement légal, un autre Parlement, un autre Gouvernement, illégaux, inconstitutionnels, mais tout-puissants, et dont le premier geste sera sans doute d'imposer un texte de loi rendant légal ce qui jusqu'ici ne l'est pas.

Ce texte de loi qui donnera un statut légal au syndicalisme des fonctionnaires, nous ne le craignons pas, nous l'appelons au contraire de tous nos vœux, à la condition qu'il ne se fasse pas sans nous et contre nous, qu'il respecte cette liberté syndicale pour laquelle les organisations de fonctionnaires groupés dans la C.F.T.C. luttent (illégalement, elles aussi) depuis si longtemps, qu'il ne l'accapare pas au profit d'une seule organisation, ce qui serait, incontestablement, illégalité dans la légalité, autrement dit : du fascisme.

Et alors, camarades fonctionnaires encore hésitants, imbus du sentiment périmé du respect pour une cause, qui n'existe plus, quelle est la conclusion qui s'impose ?

Plus que jamais, pour faire valoir ses droits, se faire respecter, il faut être fort, et pour être fort, il faut être le nombre, seule l'union fait la force.

Pour faire transformer cette légalité de fait en légalité de droit, pour faire respecter votre indépendance et votre liberté syndicale, même votre liberté de citoyens, il faut vous unir et vous unir non pas dans des amicales ou des associations, fort respectables, certes, mais inefficaces quant au but à atteindre. Il faut vous unir sur le terrain syndical et vous unir du Syndicalisme Chrétien qui, seul, peut faire respecter votre dignité d'hommes et développer pleinement les individualités, leur donner toute leur valeur, en les fondant ensemble dans le grand creuset de l'Amour et de la Justice.

« Done, chers camarades, plus d'hésitations. Rejetez comme un vêtement usé les préjugés qui vous retiennent encore. Venez à nous que votre voix qui, seule, ne peut se faire entendre dans le tumulte qui monte, se joigne à la nôtre, pour donner nos revendications, pour affirmer à la face du monde, votre volonté de vivre en hommes libres et égaux, en droits comme en devoirs, à tous les travailleurs. » P. HERFRAY.

CHEMINOTS A St-Nazaire

Réunion de propagande

Le camarade Lanson, Secrétaire général adjoint de notre Union de réseau, a bien voulu, malgré ses nombreuses préoccupations tant familiales que sociales, venir présider une petite réunion de propagande.

Devant parler du Plan de la CFTC et de notre doctrine, nous avons invité quelques camarades militants « unifiés », et naturellement ceux de nos camarades des diverses organisations chrétiennes de notre ville.

Après présentation de notre camarade Radin, Lanson retrace à grands traits les travaux du dernier Congrès fédéral P.O. et nous fait part des divers vœux adoptés. Puis il entre dans son sujet, le Plan de la CFTC. Il donne lecture des principes qui ont présidé à l'élaboration de ce plan, en nous expliquant chaque point d'une manière fort saisissante.

De chaleureux applaudissements remercient notre camarade de nous avoir exposé de nouveau tout ce que nous devons attendre de notre doctrine.

Une controverse s'établit entre les « unifiés » et Lanson et à laquelle prirent part Terrien et Bodard ; et c'est dans une atmosphère cordiale que la discussion se termina assez tard ; mais tous sont heureux de cette prise de contact, qui a mis en valeur une fois de plus, une excellente consigne : rechercher tout ce qui unit, éviter tout ce qui divise.

SI J'ETAIS UN HOMME

Tout en faisant sa tournée de collecte, le gâs Louis arrive chez Jules, qui travaille comme manœuvre à la carrière.

Jules était justement dans son jardin, et voyant le gâs Louis, il rentre avec lui.

— Gustine, v'la Louis qui vient pour le Syndicat, qu'il dit Jules, apporte mon carnet pis les quat' francs.

— Voilà, voilà, qu'elle fait sa femme, Asseyez-vous, Louis.

Et, tout en causant, elle prend son porte-monnaie.

— Mais, quand est-ce que c'est la paye ? dit Jules.

— Eh ben ! c'est la semaine qui vient, tu l'sais ben, qu'y répond son bonhomme.

— Bonne Mère ! qu'elle dit Gustine, v'la cor mon port'monnaie à peu près vide. Y reste à peine cinquante francs. Quelle misère, tout d'même... Un billet d'cent francs, ça n'fait qu'un bond !

— C'est toujours la même chose, Gustine, qu'y dit Jules. Est-ce que c'est de ma faute, si je ne gagne point plus ?

— Avouez tout de même, Louis, que ce n'est point à tort que je me plains... Comment voulez-vous que j'aie une sorte, avec des quinzaines de 275 francs pour cinq semaines... Je ne peux jamais m'acheter quelque chose de neuf. C'est toujours du rafistolage... Si je ne faisais pas moi-même les trois-quarts des affaires des miches, je me demandais comment je ferais.

Vraiment, qu'y dit le gâs Louis, c'est point beatte.

— Et je vous assure, Louis, que je n'fait point de bêties, qu'elle dit Gustine.

— A qui qu'y vous le dit's... Aussi le Syndicat y peut réclamer pour une augmentation d'salaires, car nous ne sommes sûrement point des privilégiés.

— Ah ! pour sûr que non, qu'elle dit Gustine en donnant les quat' francs. Et si j'étais point certaine que c'est utile d'être syndiqué, j'regretterais bien de vous donner des sous, qu'on en a tant besoin !

— C'est vrai, ça, Gustine, vous avez raison d'une certaine manière... Mais supposez une minute qu'y ait point d'syndicat... pas personne pour protester contre les bas salaires ; c'est alors qu'on en verrait de drôle... Et pourtant combien qu'y en a qui ne sont cor point syndiqués ?... je n' dis point ça pour vous... Mais tu le sais ben, Jules, combien que tu connais d' copains qui n'voulent ren entendre ?

— Qui s'figure que le syndicat, c' y sert à rien... On s'plaint qu'on est malheureux ? Mais supprimez le syndicat, et vous verrez avec le chômage actuel, les salaires dégringoler à des taux d' famine. Qu'on dise c'qu'on veut, mais l'syndicat c'est tout d'même cor un barrage contre les injustices sociales... Tenez, voyez les efforts que nos syndicats chrétiens font encor' à l'heure actuelle. Ils demandent des salaires meilleurs, des conventions collectives, etc... Tout cela pour un mieux-être de la classe ouvrière, Est-ce que c'est tous ceux qui n' sont point syndiqués qui peuvent le faire ?

C'est ben pour ça, l'gâs Louis, que n'y voudrais point que Jules se retire du syndicat ! Si j'me plains, vous pouvez être sûr que c'est point pour les 4 francs qu' Jules y donne, au contraire, parce que j'sais ben que c'est point de l'argent dépensé inutilement, et qu'il est plus que jamais indispensable que tous les ouvriers l' comprennent... j' ne suis qu'une femme, ben sûr... mais si j'étais un homme, j'entends, Jules ? Je me chargerais de leur faire entendre raison à tes copains.

Gustine, qu'y dit le gâs Louis en s'élevant, je t'isouhaite qu'une chose, c'est qu'toutes les femmes vous entendent parler comme ça...
JEAN-PIERRE.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au mois prochain nos divers articles relatant la Fête Chrétienne du Travail.

Avis

Les cheminots sont invités à réserver le 28 juin pour la kermesse de l'Union Locale ; à vendre les carnets de tombola ; à prévoir des lots pour notre stand (bonnes bouteilles ou animaux domestiques).

VOUS SEREZ BIEN SERV... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POTTERS

MÉTALLURGIE

A Nantes Réunion du 24 Mai

La réunion est ouverte à 9 h. 45, par Marius Dubar, président du Syndicat. Notre Secrétaire Bodiguel rappelle brièvement la réunion du 15 mars qui avait laissé à tous un bon souvenir.

Puis, Dubar passe la parole à Jean Lucas, de la section syndicale des Batignolles, qui, d'une façon nette, claire, précise, nous soumet certains cas qui se produisent avec la nouvelle loi sur les Assurances Sociales, cas qui sont désastreux et lèsent l'ouvrier à tous points de vue ; aussi, avouons-nous décidé de transmettre ces questions avec preuves à l'appui, à notre Fédération, qui jugera notamment certains cas, lequel est du ressort du Ministère du Travail.

Dubar nous fait ensuite un rapport sur les Allocations Familiales. Il souligne les débuts de ce qui est devenu une loi depuis le 11 mars 1932, sous l'impulsion de M. Romanet. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, surtout dans des départements comme le nôtre, où les allocations sont d'un taux dérisoire, si bien que beaucoup d'ouvriers ont été déçus lors de l'application de la loi, dont ils espèrent non pas une aide, mais un véritable salaire, permettant au père de famille d'élever dignement sa famille.

La discussion qui suivit fut animée par des faits précis et à la suite de cet exposé et après une mise au point, il fut décidé que nous ferions tous les efforts nécessaires, tant par notre Syndicat que par notre Fédération, pour apporter ainsi une amélioration nécessaire à une loi qui est appelée à rendre les plus grands services aux travailleurs.

Après cet intéressant exposé, il est question de deux interventions effectuées par le syndicat, questions qui donnèrent lieu à une vivante discussion. Et les camarades, par les faits qu'ils relatèrent encore et leurs exposés sur la vie des différents chantiers, donnèrent une image réelle de la vie du travail.

Puis, nous nous séparons, enchantés du travail fait, et dont profitera le Congrès fédéral du 30 mai, et nous nous donnons rendez-vous pour la prochaine assemblée.

N.-B. — Nous apprenons en dernière heure que notre camarade Mabit, délégué du Syndicat à Paris, a transmis nos vœux, qui ont été pris en considération et que notamment a été mis à l'étude le cas sur les Assurances Sociales.
BODIGUEL.

A PROPOS DES « GRÈVES SUR LE TAS »

Devant l'éclosion et l'extension du mouvement de « Grève sur le tas », autrement dit de grève avec occupation d'usine, le conseil de notre Syndicat s'est réuni d'urgence et, après examen de la situation, a fait connaître sa position par la presse dans les termes suivants :

Le Conseil du Syndicat professionnel de la Métallurgie (C.F.T.O.), réuni en séance extraordinaire le mercredi 3 juin ;

En face du mouvement de grève généralisé qui vient de se déclencher dans la région nantaise ;

Constate qu'il est l'expression du mécontentement général des travailleurs de la Métallurgie, principalement causé par les mesures unilatérales prises par le patronat qui, depuis plus de quinze ans, s'est toujours refusé à tout accord contractuel avec les organisations ouvrières ;

Mais considère que ce mouvement, malgré son apparente spontanéité, est la suite d'un mot d'ordre qui ne semble pas être venu des organisations ouvrières responsables, et met la classe ouvrière en garde vis-à-vis de méthodes qui ont abouti dans d'autres

MÉTALLURGIE CA & LA
A St-Nazaire
Notre Kermesse
Chez les Employées

Personne n'ignore que la fête de la mer est fixée au dimanche 21 juin 1936, et que, cette année, elle revêtira un caractère spécial, puisqu'elle concorde avec le 5^e Congrès National des œuvres de la mer.

Mais ce que beaucoup ne savent pas, c'est que cette année, comme l'année dernière, les Syndicats Sablais auront un bateau pour participer à cette belle fête.

Ce bateau sera, nous l'espérons, décoré avec goût, et il faut, ou plutôt il faudrait que tous les adhérents et leur famille prennent place dans ce bateau. Aussi comme nous désirons que tout se passe avec ordre, nous demandons que les adhérents qui veulent participer à cette fête nous préviennent au plus tard le samedi 13. Une carte donnant droit à l'embarquement sera donnée à tous ceux qui en feront la demande, gratuitement bien entendu.

C'est une occasion de plus de montrer que les Syndicats Chrétiens sablais sont bien vivants. Ne l'oublions pas et soyons très nombreux à bord du bateau « syndical », le 21 juin, à la fête de la mer.

LE BUREAU.
Merci
Le Bureau de l'Union Sablaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens remercie tous les adhérents ou sympathisants qui ont aidé à l'organisation du Congrès de l'Union Régionale.

Congrès a contribué et contribuera à faire connaître le syndicalisme aux Sablais.

Chez les Employés
On se souvient qu'à Pâques les Syndicats d'Employés avaient protesté contre la dérogation accordée en faveur de l'ouverture des magasins le dimanche.

Une nouvelle dérogation a été accordée pour le jour de la Pentecôte, et ce malgré les avis contraires qu'avaient donnés les Syndicats intéressés.

La protestation commencée à Pâques par des affiches s'est continuée à la Pentecôte par des tracts distribués par de dévoués militants invitant à la population sablaise et touristique à ne pas faire d'achats le dimanche. Espérons que ces tracts contribueront à faire cesser le travail du dimanche chez les employés de commerce.

En tous cas, préchons d'exemple et que nous tous, syndiqués chrétiens, qui comprenons le prix du repos dominical, nous nous abstenions de tout achat le dimanche.

Le Syndicat des Employés.
Les Congressistes qui désiraient des photos prises à l'issue du banquet sont priés de s'adresser à la permanence, rue Gambetta, le samedi, de 17 h. 30 à 19 heures.

LE BUREAU.
Chatellerault
Les cotisations recueillies par les dizainiers devront désormais être remises à Mile Marie Berry.

A Angers
A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 15 septembre, les travailleurs qui ont besoin de repos au grand air, trouveront au « Bon Accueil » le moyen de passer agréablement leurs vacances ; jolie site, vie de famille ; nourriture saine et abondante.

Pension modeste à la portée de toutes (tarif spécial pour les syndiqués).

Depuis 10 ans que le « Bon Accueil » est ouvert, c'est chaque année de nouvelles pensionnaires qui repartent enchantées de leur séjour.

Demandez les conditions d'admission à la Secrétaire des Syndicats Féminins : « Foyer de l'Ouvrière », 2, rue Pasteur, Angers.

CA & LA

A St-Nazaire Chez les Employées

Notre Kermesse
Quelques jours seulement nous séparent de la Kermesse annuelle. Vous en comprendrez facilement la nécessité et toutes vous la voulez parfaitement réussie, afin que son rapport soit satisfaisant et allège un peu les charges importantes contractées pour la maison syndicale.

Pour son succès, toutes à l'œuvre ! apportez des lots, placez des billets de tombola, donnez votre concours pour la préparation des comptoirs, qui promettent déjà d'être très variés et fort bien garnis.

Pour simplifier la tâche de chacune, coordonnez les efforts, utilisez les bonnes volontés suivant les aptitudes personnelles.

St-Hilaire-St-Florent IL Y A !...

Il y a beaucoup de syndiqués qui ne comprennent pas leur devoir syndical.

Il y a beaucoup de camarades, et cela est déplorable, qui ne daignent même pas jeter un regard sur ce qui leur a été préparé et dont eux-mêmes ont été les premiers à bénéficier.

Camarades, réfléchissez... Voyez ce que fait pour vous et vos familles votre syndicat ! Venez en aide, de tout votre cœur de syndicaliste que vous êtes, aux chefs de vos organisations syndicales, locale, régionale ou nationale, qui se sacrifient pour vous.

A St-Nazaire Note du Trésorier

Voici revenir avec le mois de juin le relevé trimestriel des cotisations, redevables à la Fédération.

Camarades, nous vous demandons, à ceux qui ne sont pas en règle, de faire un effort et d'acquiescer au plus vite vos cotisations.

N'attendez pas de nouvelles convocations et n'obligez pas vos militants déjà surchargés de travail, à passer chez vous faire l'encaissement.

Un bon syndiqué paie fidèlement sa cotisation, aussi soyez disciplinés, de votre bonne volonté dépendra la bonne marche de votre syndicat.

N'oubliez pas que nous sommes à votre disposition et serons heureux de vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 17 heures à 18 h. 30 et les dimanches de 9 h. 30 à 11 h. 30, au siège social, 20, rue du Maine.

Le Syndicat est votre chose... servez-vous en !
R. A.
Aux collecteurs de section :
Ceux d'entre vous qui n'ont pas encore remis leur carnet sont priés de le faire avant le 25 juin, afin que nous ne soyons pas, comme cela arrive souvent, débordés de travail dans les derniers jours du mois.

Un savon complet !
Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUDDRE CROIX D'OR
À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERTDUN
au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc...

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14
COURS PRATIQUES DE COMMERCE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, COIFFURE, etc...

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une
SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE
Suivez les COURS DE COIFFURE chez

BERTHE & MARIA
COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES. (Tél. 130-82)
Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndicats sur présentation de leur carte en règle

A la Mémoire de l'Abbé BRIDEL

(Suite de la 1^{re} page)

Vous y auriez admiré la centaine de maisons ouvrières groupées en trois cités et construites par la Société Coopérative d'Habitations à Bon Marché, le Foyer Fougères ; Vous y auriez vu la Banque Coopérative, centrale financière de toutes ces entreprises ; Vous auriez peut-être assisté à une réunion du Comité d'Action Sociale, groupement des dirigeants de toutes ces œuvres, formant une équipe d'une cinquantaine de militants.

Pour une ville de 20.000 âmes, c'est un bel ensemble de réalisations sociales. Or, à Fougères, il manque une chose. Après avoir vu les réalisations on voudrait voir le réalisateur. Toutes ces œuvres sociales sont dues à l'initiative d'un apôtre de la classe ouvrière, d'un grand ami des travailleurs, qu'une mort prématurée a emporté il y a trois ans le 19 décembre prochain.

Depuis ce temps son nom est sur toutes les lèvres : il s'appelle l'abbé Bridel. Les ouvriers l'ont pleuré et lui on fait un enterrement triomphal. Ils ont fait mieux : ils ont gravé son souvenir dans leur cœur ; et ils pourraient tous signer cette phrase écrite quelques jours après sa mort par une pauvre veuve qui avait eu l'occasion d'apprécier son dévouement : « Je garderai la mémoire de M. l'abbé Bridel toute ma vie ».

Les militants qu'il a formés continuent son œuvre. Mais ils ont l'ambition de faire quelque chose de plus. Un jour viendra où la génération actuelle aura disparu. A la génération future il faudra, pour garder la mémoire de l'abbé Bridel, et montrer son visage aimé au visiteurs, autre chose que des œuvres économiques soumises aux vicissitudes de toutes les affaires : il faudra un monument de pierre ou de bronze qui brave les injures du temps. C'est pourquoi au milieu de toutes ses œuvres, nos amis fougères ont formé le projet d'édifier à leur grand bienfaiteur un monument public qui soit à la fois un témoignage de leur reconnaissance et un mémorial pour l'avenir.

C'est ainsi qu'il arrive à la mort des grands hommes, l'idée de ce monument naquit, dès le lendemain des obsèques, dans l'esprit de ceux qui servaient desquels l'abbé Bridel s'était dévoué pendant 25 ans. Depuis deux ans, la souscription est ouverte ; elle a monté lentement. On ne la pressait pas, parce qu'on estimait avec raison qu'une œuvre qu'on voulait grandiose doit se faire avec réflexion.

Aujourd'hui, jugeant qu'il est temps de réunir la somme, afin de pouvoir faire un devis, les Syndicats et Coopératives organisent les 27 et 28 Juin 1936, une grande Kermesse avec tombola monstre. A cette Kermesse participeront presque exclusivement les ouvriers de Fougères : ne convient-il pas que le monument projeté soit principalement le témoignage de leur reconnaissance ?

Mais quel est le Travailleur Chrétien, même non Fougères, qui ne doit un peu de reconnaissance à M. l'abbé Bridel pour l'œuvre magnifique qu'il a réalisée à Fougères, pour la confiance en lui-même qu'il a su donner à l'ouvrier, pour la constitution de ce centre unique de coopératives, qui depuis ont servi de modèle à beaucoup d'autres et qui risquent demain d'être encore davantage copiés ?

Le nom des précurseurs mérite de passer à la postérité. C'est pourquoi tous les amis de l'abbé Bridel, tous ceux qui l'ont connu ou qui ont vu ses œuvres, tous ceux qui estiment que son souvenir doit être perpétué, comme un témoignage de la puissance de réalisation de la doctrine sociale chrétienne, sont invités à aider nos amis de Fougères, en prenant part à leur souscription.

Nous édifierons une œuvre magnifique qui dira la reconnaissance de toute la classe ouvrière pour un de ses plus grands apôtres. (1)

(1) On peut souscrire soit en versant une somme au C.C. Guedeu, Rennes 9275 ; soit en demandant à M. le Secrétaire des Syndicats Professionnels, 3, rue J.-J. Rousseau, à Fougères, des billets de la tombola (1 franc le billet), 25 billets par carnet.

Vient de paraître, à l'ARGUS, — Doyen des Bureaux d'extraits de Presse de France et de l'Étranger, — la nouvelle Edition, la Septième de : « NOMENCLATURE des Publications en LANGUE FRANÇAISE du Monde entier »

C'est un volume très documenté, genre de travail unique, classé méthodiquement, contenant plus de 15.000 noms de Périodiques différents en langue française, dont chacun d'eux posséderait un exemplaire.

Pensons à Bierville ! C'est dans un mois...

Juillet approche. C'est le moment pour chaque localité, pour chaque syndicat, si possible, de songer à désigner ses délégués pour suivre la Session Intensive de Formation, ou la Session Confédérale du 14 juillet.

I. - LA SESSION INTENSIVE

La Session Intensive de l'École Normale Ouvrière se tiendra à Bierville du 1^{er} au 11 juillet. Destinés aux militants et aux dirigeants des organisations professionnelles et sociales, les cours, par leur tenue intellectuelle et leur valeur documentaire exceptionnelle, sont le complément de formation indispensable à quiconque se dévoue à ces mouvements.

A un moment où l'action risque trop souvent d'absorber toutes nos forces, il devient de plus en plus nécessaire à tous de se dégager pendant quelques jours des occupations coutumières pour réfléchir en toute liberté sur des problèmes essentiels. De la formation intellectuelle des militants dépend en grande partie l'efficacité de leur action. Loin d'être un luxe, la connaissance précise des principes et la confrontation de nos expériences avec celles des autres sont un enrichissement qui portera ses fruits dans le quotidien de l'action elle-même : il n'y a de mouvements réellement forts que dans la mesure où leurs militants ont accordé une place capitale à l'étude.

C'est pourquoi les journées d'été de l'E. N. O. ont été créées. Le thème d'ensemble adopté cette année est particulièrement intéressant. Au cours des dix journées, des spécialistes étudieront sous tous ses aspects le syndicat dans la vie des travailleurs. Les séries de cours seront les suivantes :

- Le syndicalisme selon les tendances, selon les milieux et selon les pays.
- Histoire de marché du travail, situation des travailleurs et défense des salaires ; du syndicalisme au planisme.

II. - LA SESSION CONFÉDÉRALE

Elle aura lieu également à Bierville, le dimanche 12, lundi 13 et mardi 14 juillet. Le programme en parviendra à chaque Union Locale sans tarder.

Vous savez quels efforts ont été faits pour que notre région soit, chaque année, dignement et utilement représentée à cette session. Dignement, par le nombre et la qualité des délégués ; utilement, par des délégués capables d'en profiter et d'en faire profiter leurs camarades de travail.

Et nous avons effectivement remarqué que là où nos syndicats sont les plus prospères, c'est là où l'on a envoyé de nombreux et sérieux délégués à Bierville.

Cette année encore, notre région se doit d'y compter la plus importante délégation, et pour le nombre et pour la qualité et pour l'entrain. N'est-ce pas l'Ouest qui « fait » chaque année l'atmosphère spéciale de la session, toute de cordialité et de gaieté dans un cadre splendide, au milieu des bois, où règne une paix profonde, propice aux études fructueuses ?

Soyons donc nombreux au rendez-vous, pour nous, pour nos frères et sœurs de Travail, pour le Syndicalisme Chrétien !

Nota. — Les délégués des Syndicats de Nantes sont priés de se faire connaître, au plus tôt, à la permanence, afin de permettre une organisation parfaite de l'emploi du temps libre : jeux, chants, visite de la capitale, etc... Nous leur donnons un premier rendez-vous pour le jeudi 18 juin, à 20 heures, salle de l'Inter II.

LE CONGRÈS DES CHEMINOTS

(Suite de la 1^{re} page)

Après une allocution de bienvenue, prononcée par Oudin, président fédéral, les congressistes se sont divisés en commissions pour étudier les questions suivantes :

- 1° L'unité syndicale et ses conséquences ;
- 2° La réglementation du transport des marchandises le dimanche ;

Le Congrès a poursuivi ses travaux le dimanche 10, et les a transmis par l'ordre du jour suivant :

« La Fédération des Cheminots de France et des Colonies (C.F.T.C.), fidèle à ses principes et à sa ligne de conduite de toujours et mettant au premier plan de ses préoccupations les intérêts professionnels, économiques et sociaux dont elle a la garde.

« Entend demeurer, aujourd'hui comme dans le passé, respectueuse des pouvoirs établis et se déclare prête à apporter la collaboration la plus loyale à tous ceux qui voudront entreprendre une politique hardie de réalisations sociales, dans le cadre des libertés démocratiques et notamment des libertés syndicales ;

« Maintient son opposition catégorique aux injustices des décrets-lois dont elle persiste à demander l'abrogation ;

« Réclame une refonte du régime des chemins de fer, s'inspirant du projet élaboré de longue date par la fédération ;

« Insiste pour qu'enfin soit entreprise une coordination rationnelle de l'ensemble des transports qui tiennent compte des exigences du bien commun et sauvegarde les intérêts légitimes du personnel ;

« Rappelle ses revendications antérieures et notamment : — les 21 jours de congé, — la semaine de quarante heures et, en attendant, l'abrogation des abus entraînés par la réglementation actuelle,

— le maintien des garanties statutaires à l'ensemble du personnel des chemins de fer et en particulier la titularisation dans le cadre permanent des nombreux auxiliaires et journaliers ;

« Affirme sa solidarité avec les travailleurs pour le maintien des lois sociales et des conditions normales d'existence.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIER
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault — NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

Chemiserie Parisienne
12, rue Copernic, NANTES (près la Place Delorme)
SE RECOMMANDE POUR VOS ACHATS !
CHEMISES, CRAVATES, CHAUSSETTES, etc...
TOUTE LA BONNETERIE POUR HOMMES
LES PRIX LES PLUS JUSTES !
Remise 10 % aux Syndiqués et à leur famille sur présentation de la carte syndicale

LE CONGRÈS DES CHEMINOTS
(Suite de la 1^{re} page)
Après une allocution de bienvenue, prononcée par Oudin, président fédéral, les congressistes se sont divisés en commissions pour étudier les questions suivantes :

Tous TRAVAUX D'AMEUBLEMENT ET DE BATIMENT
A. CERTAIN
Menuisier à NANTES
2, Rue Siméon-Foucault, 2
Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES
Assurances sur la Vie Rentes Viagères
H. Devorsine & L. Feildel
1, rue Affre - NANTES

RIPOCHE & Cie
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages — Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons
ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. — ENTREE LIBRE

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & Cie, S^{ns}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrique de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

PLATRERIE -- DECORATION STAFF -- FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES -- 49, Rue de Bel-Air -- NANTES
Téléphone : 117.49

LE BOULET BARRE aux EXTREMITES
Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Facile meilleure preuve de qualité.
FABRICATION BLANZY-ouest
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
TÉL. 122-40

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
— Téléphone : 125.13 —
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ? Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles TANDEMS 4 modèles

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{me} opérat. de Banque et de Bourse

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez **FRED**
4, Rue du Calvaire
ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE** de la Laiterie de Fresnay

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 130-53

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez **L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. — MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués
FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Pierre FERROCHAUD
Oues : PAZANNE (L.-L.)
SI TU NE PEUX ETRE UNE ETOILE AU FIRMAMENT, SOIS UNE LAMPE DANS TA MAISON.
(Proverbe arabe.)

Les Meubles ROBERT
14, Rue Copernic, NANTES — Tél. 124.85
Organisent UN CONCOURS
Ouvert à tous sans aucune obligation d'achat
1^{er} PRIX : 1.000 FRANCS EN UN BON D'ACHAT et de nombreux autres prix (armoires, fauteuils, couvre-pieds, couvertures, d'une valeur totale de 10.000 francs.)
1° Préférez-vous acheter dans un magasin luxueux des meubles quelconques et chers ?
2° Ou acheter dans un magasin où les frais généraux sont minimes, des meubles solides et à bas prix ?
Dire, en outre, combien il y aura de réponses à ce concours. (Cette dernière question pour départager les concurrents.)
Les clients des Meubles ROBERT, du 1^{er} au 30 Juin recevront un point d'avance pour 100 francs d'achats. Adressez votre réponse avant le 30 Juin aux
Meubles ROBERT
14, rue Copernic. — NANTES
Prière mentionner : (SERVICE CONCOURS)
Concours organisé sous le contrôle de M^{rs} PIRIAC, huissier, 2, rue de l'Echelle, Nantes.

BON POUR LA REPONSE
M^{rs} ou M^{rs}
Adresse complète
1. Je préfère la question posée sous le n^o
2. Il y aura réponses à ce concours.

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE
OBJETS D'ART
Pour tous vos ACHATS et VENTES
D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits
MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ
CARRELAGE-RAVALEMENT
P. CHAUVIN
Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
NANTES
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, St-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS